



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0664 du 20/06/2019

Arrêté du 12 juin 2019

**ARRETE PORTANT SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN
ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT**

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte situation administrative d'un administrateur des Finances publiques adjoint.

Date d'application : 12/09/2019

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES
PUBLIQUES ADJOINT..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ

portant situation administrative d'un administrateur des finances publiques adjoint

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-988 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006, relatif aux emplois de chef de service comptable au sein du ministère de l'économie et des finances ;
- Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 10 janvier 2019 portant mutation, nomination et maintien de chefs de service comptable à la direction générale des finances publiques au titre de l'année 2019 ;
- Vu le report de la fusion des SPFE Béziers 2 et SPF Béziers 1 ;

ARRÊTE :

Article premier

L'article 2 de l'arrêté du 10 janvier 2019, portant détachement dans l'emploi de chef de service comptable de 4^{ème} catégorie, au SPFE BEZIERS 2 (HERAULT) de M. Francis GUISSET, administrateur des finances publiques adjoint des finances publiques, est retiré.

Article 2

M. Francis GUISSET, administrateur des finances publiques adjoint, est détaché, pour une durée d'un an, chef de service comptable de 4^{ème} catégorie à compter du 12 septembre 2019 au SPFE BEZIERS 2 (HERAULT).

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 12 JUIN 2019

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART